

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2023/146**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

**Objet : Création d'un module web dédié au développement économique**

A ce jour les sollicitations de porteurs de projet pour la recherche de foncier disponible n'ont de cesse d'augmenter et seront sans doute croissantes dans le contexte de la loi Climat et Résilience (Zéro Artificialisation Nette). Afin de répondre de manière efficiente à ces sollicitations les membres du Bureau ont acté le 4 juillet (*confère délibération 2023-104B*) l'acquisition d'un outil numérique cartographique, *Mon Territoire*, pour que les services de la CCPL se professionnalisent, mutualisent les données et gagnent en efficacité face aux diverses demandes de la part des communes et/ou porteurs de projets privés. Pour poursuivre cette stratégie d'efficacité, il est proposé de faire connaître et rendre visible l'offre foncière tout en mettant en lumière l'action économique de la CCPL.

La commission développement et attractivité qui s'est tenue le 7 septembre 2023 propose de créer un module web, intégré au site Internet actuel de la CCPL, avec la mise en ligne d'un catalogue numérique du foncier disponible et une carte interactive. Cet outil, qui serait mis gratuitement à disposition des cédants privés et ou publics serait actualisé également gratuitement en temps réel via le SIT, outil du Conseil départemental déjà mis à disposition pour les Offices de tourisme.

Un devis de 5 040 € TTC a été établi par le CETIR.

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis d'un montant de 5 040 € TTC avec le CETIR pour la création d'un module Web dédié au développement économique et les prestations associées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 10 OCT. 2023  
Publiée le 10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20231002-2023-146B-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2023  
Date de réception préfecture : 10/10/2023